

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2015

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis,
ABSENTS : THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

- ✦ Choix de l'entreprise pour la réparation du toit de l'église.
- ✦ Approbation des devis estimatifs pour les différents réseaux du futur lotissement.
- ✦ Transfert de compétences pour « l'aménagement numérique ».
- ✦ Motion sur la réduction des heures d'ouverture des services publics de la Direction des Finances.

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS :

- ❖ Madame le Maire informe l'assemblée de la réception de quatre devis concernant la réparation de la toiture de l'Eglise. Ils doivent être examinés et un retenu.
Après examen, le Conseil Municipal décide de porter son choix sur le devis de l'entreprise DELCHIE dont le montant s'élève à 5058.00 €. Le propriétaire du château sera informé du passage sur sa propriété lors des travaux.
- ❖ La FDEL, a fait parvenir ses devis estimatifs de dissimulation des réseaux d'éclairage public aériens et téléphoniques et de raccordement au terrain communal destiné à la construction de cinq lots.
Après étude des propositions de la FDEL, l'assemblée approuve à l'unanimité.
- ❖ CAUVALDOR demande le transfert de la compétence aménagement numérique, du fait de l'enjeu économique et sociétal qu'il représente dans les prochaines années. Le Conseil Municipal accepte de transférer la compétence à CAUVALDOR à l'unanimité.
- ❖ Le secrétaire Départemental de la CGT sollicite les maires afin de voter une motion qui n'approuve pas la réduction drastique des heures d'ouverture des services au public, décidée par la DDFIP du Lot. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS CAUVALDOR :

- Le bureau des maires a eu lieu le 24/02/2015
- La commission Petite Enfance s'est réunie le 25/02/2015
- Le Conseil Communautaire a eu lieu le 2/03/2015 à Gramat.
- Les comptes de gestion et administratif 2014 et affectations des résultats des anciennes Communauté de Communes ont été approuvés.

- Les attributions de compensations provisoires ont été validées,
- Les dossiers éligibles à la DETR 2015 ont été approuvés.
- La gestion du personnel a été examinée, tout comme les affaires économiques.
- Le fonctionnement des Commissions et des Pôles Territoriaux a été précisé.

INFORMATIONS SMPVD :

- L'assemblée plénière des Maires et Présidents des Communautés de Communes du périmètre du SMPVD s'est déroulée le 13/02/2015 à Gramat.
- Le 27 février à Creysse, le Conseil Syndical a eu lieu.
- Le 11 mars la Commission « Art et Histoire » s'est réunie à ALVIGNAC.
- Le 19 mars Commission ADS à St Sozy.
- Le 10 avril un Conseil Syndical a eu lieu à THEGRA
- Le 16 avril une journée patrimoine/urbanisme a été organisée. Monsieur THOCAVEN y a assisté.

INFORMATIONS DIVERSES :

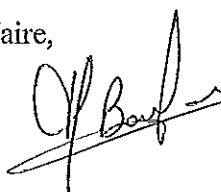

- L'inspecteur de l'Education Nationale du Secteur de Gourdon nous a informé de l'obligation de l'activité natation dans les écoles en priorité pour les élèves du CP et CE1. Le Professeur des écoles a estimé le coût du transport (1 fois par semaine à compter du 18/05/2015) à 840 €. L'entrée de chaque élève serait financée par l'APE. Madame le Maire et son Conseil Municipal acceptent de financer le transport.
- Madame le Maire souhaiterait que la FDEL prenne la compétence de l'éclairage public. En priorité, un inventaire des points lumineux doit être effectué (8 € par point). Une délibération sera soumise dès la prochaine réunion
- Madame le Maire informe les conseillers que le solde dû pour les séjours en ASLH à Anglars Nozac pour 2013 s'élève à 2787.63 €. Ce qui donne un total de 9817.53 € pour l'année 2013.
Depuis le 1^{er} trimestre 2014, la communauté des communes Quercy Bouriane a pris en charge la gestion de l'ALSH d'Anglars-Nozac puisqu'elle en avait la compétence. Une convention est à signer entre la commune de Masclat et la Communauté des Communes Quercy Bouriane. Auparavant, Madame le Maire souhaite connaître, le nombre d'enfants participants qui entraîne un montant de 5286.03 € pour 2014 (999.50 heures à 5.29 €/h).
Une délibération l'autorisant à signer cette convention sera prise lors de la prochaine réunion.
- Un comité syndical du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Payrac) s'est tenu le 23/03/2015 à Payrac. Les comptes administratif et de gestion ont été approuvés et le budget 2015 voté.
- Madame le Maire demande à ce qu'une réflexion soit faite par l'ensemble des membres présents sur l'instauration du droit de préemption par la commune.

- Une offre de « dématérialisation des marchés publics » par le centre de gestion est faite aux communes qui le désirent. La proposition doit être examinée.
- CAUVALDOR nous a informés que la préfecture du Lot restituait la compétence SDIS aux communes. L'état entreprend une réflexion dans le cadre de l'évaluation de la politique territoriale d'incendie et de secours. Dans l'attente d'une information qui permettrait aux intercommunalités de reprendre cette compétence au sein de leurs statuts, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges) de CAUVALDOR étudie le moyen de retourner aux communes les contributions SDIS par compensation.
- La région nous informe de l'aide apportée dans le cadre de sa politique énergétique dans un programme de soutien à la rénovation énergétique des logements privés à travers de « l'éco-chèque logement Midi Pyrénées ».
 - Montant de l'aide :
 - 1500 € pour les propriétaires occupants
 - 1000 € pour les propriétaires bailleurs
 conventionnant avec l'ANAH. Des conditions sont exigées au niveau des ressources et du montant d'économie d'énergie.

Renseignements www.midipyrenees.fr
- La compétence : « autorisations de loteries » est transmise aux maires par les préfectures.
- Le MCEF (Maison Communes Emplois Formations) du Pays Bourian et de Figeac, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Lot, Pôle Emploi et la Région, organisent un « Zoom métiers de l'Agriculture » le 21 mai 2015 à 14h00 à LACAPELLE-MARIVAL.
Un bus est mis à disposition : départ 13h retour 18h30 Tél. MCEF 05.65.41.95.50
- Jean-Louis THOCAVEN (absent aujourd'hui) nous a transmis un projet de blason pour la commune, qui doit être étudié pour validation.

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD